

Département du Haut-Rhin

COMMUNE DE BANTZENHEIM

PROCES - VERBAL

de la séance du conseil municipal du **MARDI 28 JANVIER 2025 à 19h00**

Le mardi 28 janvier deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures, le conseil municipal de Bantzenheim s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Roland ONIMUS.

Membres présents :

Roland ONIMUS, Jean-Marc PILOT (*à partir du point 6*), Frédéric BRENDER, Martine LUTHRINGER, Dominique RUEFF, Pierre REMY, Thierry SALTZMANN, Linda MANA, Anne DABRY, Erika HELM-KUPPEK, Bernard RAILLARD, Guillaume SEVIN

Membres excusés :

Edith ZANINETTI procuration à Martine LUTHRINGER
Jean-Luc LINDECKER procuration à Linda MANA
Daniel GODINAT procuration à Jean-Marc PILOT
Claire RADZUWEIT
Céline MIEHE

M. Roland ONIMUS, Maire, ouvre la séance du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 24 janvier 2025 et **propose de rajouter le point suivant :**

- SIAEP Bantzenheim / Rumersheim (point 7)

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024
3. Convention de partenariat entre la Commune et la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin « Espace sans tabac »
4. Protection sociale complémentaire – Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance.
5. Versement d'une subvention à destination des sinistrés de Mayotte
6. Demande de sponsoring – 4L Trophy 2025 « Les Incos du Désert »
7. SIAEP Bantzenheim / Rumersheim
8. Délégation de signature : information
9. Informations communiquées par les Adjoints
10. Divers

POINT N° 1
Désignation du secrétaire de séance

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) stipule, dans son article L.2141-6, applicable aux communes des départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, que le conseil municipal désigne son secrétaire de séance lors de chacune des séances.

Afin de faciliter la rédaction des procès-verbaux de séance il est proposé de désigner Mme Vanessa MEYER.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, et sans observation, approuve la désignation de Mme Vanessa MEYER, Secrétaire Générale de Mairie, en qualité de secrétaire de séance.

POINT N° 2
Approbation du procès-verbal du 17 décembre 2024

M. Roland ONIMUS, Maire, rappelle qu'un exemplaire a été transmis à tous les conseillers.

M. Guillaume SEVIN a été surpris, lors de la lecture du procès-verbal du dernier conseil municipal, qu'il n'y ait eu aucune évocation faisant suite à une rumeur concernant une condamnation à Bantzenheim. L'intérêt général aurait été d'en informer l'ensemble du conseil municipal ; ainsi que des suites données par la commune, qui a vocation d'engager une procédure légale pour récupérer les fonds.

M. le Maire indique que cette affaire le concerne lui, l'ancienne secrétaire de mairie et la Cour des comptes. Le dossier est en passe de se régler, sans aucun impact sur le budget communal. Les budgets, ouverts à tous, sont sains.

M. Guillaume SEVIN invite tous et toutes à venir pour découvrir le texte complet de la décision de la Cour des comptes. Il est assez rare d'avoir ce niveau de condamnation.

M. le Maire rappelle que récemment trois autres condamnations ont été prononcées contre des maires, ce n'est donc pas une rareté. Il n'y a plus d'autres informations, le jugement a été prononcé. Les amendes ont été réglées avec les deniers personnels.

M. Guillaume SEVIN indique que, la Cour des comptes n'ayant pas vocation à instruire une récupération des fonds, le devoir de la commune est de lancer une procédure. Il souhaite voir ces propos notés dans le prochain procès-verbal, « *la confiance ayant des limites* ».

M. le Maire indique qu'il n'a pas attendu pour lancer une procédure de récupération des fonds, celle-ci est déjà en cours et remercie particulièrement M. Guillaume SEVIN pour sa dernière remarque.

Après délibération, le conseil municipal, avec 13 voix pour et 1 abstention (Guillaume SEVIN) approuve le procès-verbal du 17 décembre 2024.

POINT N° 3
Convention de partenariat entre la Commune et la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin
« Espace sans tabac »

M. Roland ONIMUS, Maire, présente la proposition de convention de partenariat entre la Commune de BANTZENHEIM et la Ligue contre le cancer du Haut-Rhin pour la création d'un espace sans tabac près des écoles maternelle et élémentaire.

La commune s'engage à financer la production de deux panneaux de signalisation à hauteur de 50 %. Le coût de fabrication est pris en charge par la Ligue qui le refacturera à la commune.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. La convention a été jointe à l'ordre du jour.

Mme Anne DABRY interroge quant à la possibilité d'étendre cette signalisation au parc ou à d'autres zones du même genre.

M. le Maire confirme que cette action est réalisable pour tous les espaces accueillant les enfants.

M. Pierre REMY signale que le sujet semble avoir été déjà abordé en commission technique pour le projet de renouvellement du parc.

Mme Martine LUTHRINGER fait lecture d'un message transmis par Edith ZANINETTI qui souhaite voter contre cette convention. Pour elle : « Il s'agit d'une privation de la liberté communale d'opérer elle-même ses choix et privilégier un organisme par rapport à un autre paraît également préjudiciable à cette même liberté. Bientôt, il incombera à la commune d'interdire la pause cigarette sur le parking pour les agents des services techniques ou aux clients des hôtels et restaurants de sortir pour cette même raison. Concernant le peu de libertés individuelles dont nous disposons encore, demandons à la Ligue de stopper les cheminées des usines qui nous entourent. Elle ne souhaite pas vendre la liberté de choix communale contre une subvention pour des panneaux ».

M. le Maire rappelle qu'il ne s'agit que des écoles et beaucoup de communes ont choisi cette interdiction autour des espaces scolaires et de loisirs pour la protection des enfants.

Mme Martine LUTHRINGER revient sur le message d'Edith dans lequel elle évoque une subvention, qui apparemment n'est pas prévue puisque le coût de fabrication des panneaux est pris en charge puis refacturé.

Mme Linda MANA souhaite connaître les sanctions encourues par les personnes ne respectant pas cette interdiction.

M. le Maire signale qu'un arrêté municipal sera pris. Les gardes champêtres de la Brigade Verte auront pour mission de faire respecter cet arrêté, avec dans un premier temps un avertissement pour les contrevenants. Une communication à ce sujet sera faite par le biais du flash-info. Les sanctions seront prises en cas de récidive.

M. Guillaume SEVIN accorde que cette initiative semble tout à fait pertinente et va dans le sens de beaucoup de recommandations. Il aurait souhaité qu'on puisse envisager d'y adjoindre des incitations en faveur du sport, peut être un week-end avec des épreuves symboliques de lutte contre le tabac. Quitte à avoir une addiction, plutôt celle liée au sport !

M. le Maire trouve cette remarque tout à fait appropriée. Il ajoute que bon nombre de manifestations à venir ont une visée plus ou moins sportive. Par ailleurs, M. LAMBERT, éducateur sportif intervenant au niveau des écoles pour les cross, dont un est organisé chaque année (le dernier a dû être annulé in-extremis en raison de la météo), accentue les actions à mission sportive permettant d'éviter les addictions au tabac.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre (Edith ZANINETTI) :

- **autorise la création d'un espace sans tabac près des écoles maternelle et primaire ;**
- **autorise la fabrication de panneaux de signalisation personnalisés ;**
- **autorise le Maire à signer la convention de partenariat ainsi que tout document y afférent.**

POINT N° 4

Protection sociale complémentaire – Mandatement du centre de gestion de la fonction publique territoriale du Haut-Rhin pour engager le dialogue social en vue de conclure un accord collectif local en matière de prévoyance

M. Roland ONIMUS, Maire, informe que l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique a lancé le chantier de la réforme de la protection sociale complémentaire (PSC).

Cette ordonnance a introduit le caractère obligatoire de la participation des collectivités au financement des garanties de PSC, destinées à couvrir les risques d'incapacité de travail, d'invalidité, d'inaptitude ou de décès, auxquelles les agents qu'elles emploient ont souscrit à compter du 1^{er} janvier 2025.

Cette participation peut intervenir, au titre des contrats et règlements remplissant la condition de solidarité prévue à l'article L827-3 du CGFP :

- soit à titre de contrats et règlements pour lesquels un label a été délivré dans les conditions prévues à l'article L310-12-2 du Code des assurances ;
- soit dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation d'une durée de six ans.

La réforme de la PSC n'est, à ce jour, pas finalisée. Le dispositif réglementaire devrait être amené à se renforcer compte tenu des dispositions actées dans l'accord national collectif portant réforme de la PSC des agents publics territoriaux signé le 11 juillet 2023 entre les employeurs territoriaux et les organisations syndicales représentatives au CSFPT.

Pour être pleinement effectif, cet accord appelle une transposition législative et réglementaire.

Les conventions de participation sur le risque prévoyance doivent respecter les garanties minimales prévues par le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement.

L'accord collectif national du 11 juillet 2023, propose de revoir les minimums de garanties couvertes qui constitueront l'éventuel nouveau panier de référence et de réévaluer la participation minimum de l'employeur à hauteur de 50 % au minimum de la cotisation de l'agent, dans le cas d'une souscription d'un contrat collectif à adhésion obligatoire.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin (CDG 68) a mis en place, au titre du risque prévoyance, deux conventions de participation successives. La convention de participation en cours arrive à son terme le 31 décembre 2025.

Aussi, dans cette continuité et conformément aux dispositions de l'article L827-7 du CGFP, le CDG 68 a décidé de mettre en œuvre, pour le compte des collectivités et établissements affiliés de son ressort, un marché public afin de choisir un organisme compétent au sens de l'article L827-5 du CGFP et conclure avec celui-ci, à compter du 1^{er} janvier 2026, une convention de participation portant sur la garantie prévoyance.

Le CDG 68 a fait le choix d'anticiper en partie la transposition normative de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 en lançant une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux de l'ensemble des collectivités et établissements affiliés du département, sur la base de sa compétence de négociation prévue par l'article L224-3 du CGFP pour les collectivités ne disposant pas d'un comité social territorial.

L'objectif de cette négociation est la conclusion d'un accord collectif local fixant les orientations du dossier de consultation des entreprises destiné à :

- répondre au plus près des besoins en couverture d'assurance des agents ;
- offrir un haut degré de protection du maintien de salaire à un coût maîtrisé ;
- assurer un pilotage du contrat collectif d'assurance dans le respect du dialogue social.

Sur la base de cet accord, le CDG 68 lancera au printemps 2025 un marché public pour la conclusion d'une convention de participation pour la prévoyance.

À l'issue de cette procédure de consultation, la collectivité conservera entièrement la liberté d'adhérer ou pas à la convention de participation, en fonction des tarifs et garanties proposés. L'adhésion à un tel contrat se fera par approbation de l'assemblée délibérante et après signature d'une convention avec le CDG 68.

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code des assurances ;

Vu le Code de la mutualité ;

Vu le Code de la sécurité sociale ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, ou une réglementation postérieure à la présente délibération le cas échéant ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la protection sociale complémentaire des agents publics territoriaux ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 26 mars 2024 approuvant le renouvellement de la convention de participation sur le risque Prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2026 ;

Vu la délibération du CDG 68 en date du 15 octobre 2024 approuvant le lancement d'une démarche visant à conclure un accord collectif local sur le risque Prévoyance pour les employeurs territoriaux qui le souhaitent ;

Vu l'avis du Comité social territorial placé auprès du CDG 68 en date du 26 novembre 2024 ;

Considérant l'intérêt de confier la procédure de marché public pour la conclusion d'un tel contrat au CDG 68 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **mandate le CDG 68 afin de mener pour son compte, dans le cadre d'un accord de méthode, une négociation avec des représentants des employeurs publics territoriaux et les organisations syndicales représentatives auprès des comités sociaux territoriaux des collectivités et établissements affiliés, en vue d'aboutir à la conclusion d'un accord collectif local ;**
- **s'engage à communiquer au CDG 68 les caractéristiques qualitatives et quantitatives des effectifs, nécessaires à la consultation ;**
- **prend acte que l'application de l'accord collectif local est subordonnée à son approbation par l'autorité territoriale ;**
- **prend acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra par délibération qu'à l'issue du marché public mené par le CDG 68, après avoir pris connaissance des tarifs et garanties proposés, la collectivité gardant la faculté de ne pas adhérer au contrat collectif souscrit par le CDG 68.**

POINT N° 5
Versement d'une subvention à destination des sinistrés de Mayotte

M. le Maire informe que face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec la Protection Civile, la Croix-Rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Bantzenheim tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte en effectuant un don d'un montant de 1 000 € à la Protection Civile.

M. le Maire rajoute que la m2A a versé une subvention de 20 000 €.

Mme Linda MANA apprécie qu'une subvention de 1 000 € soit versée à Mayotte, mais suggère qu'elle puisse être rehaussée.

M. Guillaume SEVIN renchérit à cette initiative en proposant que Bantzenheim fasse montre d'une belle générosité en relevant un peu le montant initialement prévu

M. Frédéric BRENDER avance que la surenchère pourrait atteindre des sommets. Il faut garder à l'esprit que les sommes allouées proviennent du domaine des fonds publics et l'Etat est toujours dédouané de ses responsabilités pour un territoire qui est tout de même français. Dans bien des cas les communes prennent la place de l'Etat pour participer à l'effort de solidarité. Nous avons choisi de le faire, mais dans des conditions raisonnables. Il ne sera pas possible de se substituer à l'Etat dans toutes les situations.

M. Guillaume SEVIN précise qu'un certain nombre de fonctions de l'Etat sont organisées avec des fonds publics. Le fait que les communes se mobilisent permet de maximiser les capacités d'action sur le territoire et l'Etat n'aura pas besoin de prélever ces fonds par d'autres taxes ou à amputer d'autres budgets. Il pense que la solidarité doit se faire au niveau des communes métropolitaines pour les communes sinistrées et non par l'Etat. Pour sa part, il aurait augmenté le montant de cette subvention à 2 000 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, avec 12 voix pour et 1 voix contre (Guillaume SEVIN) :

- **approuve le versement d'une subvention de 1 500 € à la protection civile ;**
- **habilite Monsieur le maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

POINT N° 6
Demande de sponsoring – 4L Trophy 2025 « Les Incos Du Désert »

Arrivée de M. Jean-Marc PILOT

M. le Maire informe que la commune a été sollicitée par un équipage souhaitant participer à l'édition 2025 du 4L TROPHY, du 19 février au 2 mars 2025 au Maroc.

Il s'agit de 4 jeunes, dont un Bantzenheimois, qui vont participer à cette mission humanitaire en agissant sur le terrain marocain et en aidant de nombreux enfants à accéder ou retrouver une scolarisation souvent aléatoire.

L'objectif principal de cette participation est d'acheminer cahiers, stylos, trousse, cartables, qui seront distribués à plus de 600 enfants marocains. Cet événement sportif européen et humanitaire est associé à la ligue marocaine de protection de l'enfance et a permis depuis 1996 la scolarisation de plus de 25.000 enfants défavorisés vivant dans le désert

Le 4L Trophy Edition 2025 sera une épreuve largement couverte par les médias locaux, régionaux et nationaux.

En contrepartie du partenariat de la commune, un emplacement sur les véhicules participant à ce raid sera réservé à la commune de Bantzenheim, et un partage d'expérience pourra s'envisager au retour auprès de l'école élémentaire de Bantzenheim.

La demande de sponsoring a été jointe à l'ordre du jour.

M. Guillaume SEVIN précise que programmer une intervention sur ce périple humanitaire, plutôt que l'envisager, puisque la mairie contribue à cette action, serait intéressant pour les écoles et les habitants désireux d'en découvrir tous les aspects.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve le versement d'une subvention de 300 €, à l'attention de l'association « Les Incos du Désert »**

POINT N° 7
SIAEP Bantzenheim / Rumersheim

M. Jean-Marc PILOT, adjoint au Maire, informe avoir envoyé par mail de nouvelles informations, suite à la communication faite dans le point n°11 du conseil municipal du 19 novembre 2024 par rapport au départ de M. Pascal KOHLMANN.

Une réunion a eu lieu le 8 janvier 2025, en présence des deux maires et du président du syndicat, au cours de laquelle il a proposé de garder la gestion des installations par les deux communes, et de mettre à disposition du syndicat (à déterminer sous quelle forme), un ouvrier communal de chaque commune. Selon sa propre réflexion, il vaudrait mieux doubler le poste, pour plus de sécurité, sachant qu'en l'absence de volontaires au niveau des communes, tout reviendrait au point de départ. Cette proposition a été validée par les deux maires, qui sollicitent l'avis de leurs conseillers municipaux.

M. Frédéric BRENDER confie que la tendance est au délitement depuis quelques années. Il pense que ce syndicat, de par sa situation géographique et son suivi par Jean-Marc PILOT et les gens qui y siègent, mériterait que tous les moyens soient mis en œuvre afin d'en garder la maîtrise.

M. Jean-Marc PILOT avoue que dans son idée d'en garder la gestion, c'est d'avoir effectivement une carte en main concernant le prix de l'eau, sachant qu'il sera possible de s'en servir face à la régie de l'eau pour des travaux qu'on souhaiterait voir réalisés. Vu le prix de l'eau revendue à la régie, c'est un atout majeur.

M. Thierry SALTZMANN se questionne en cas de souci de remplacement ?

M. Frédéric BRENDER déclare que si aucun remplaçant n'est trouvé pour Pascal, la main mise en tant que telle est politique de la part du syndicat, mais il y a l'aspect technique qui nous intéresse.

M. Jean-Marc PILOT trouve effectivement que beaucoup de retard a été pris. Cela va se faire puisque Pascal partira à la fin de l'année. Si toutefois il n'y avait aucun volontaire sur une commune ou l'autre, on reviendrait au point de départ en se reposant la question sur la gestion de ce syndicat. Il s'agit avant tout de la partie technique du syndicat, assez complexe, sachant que si un tuilage est fait, six mois seraient un minimum en raison de la complexité des installations. La modernisation se fait très doucement et il faudra que la personne puisse maîtriser le système, y compris les pannes.

M. Thierry SALTZMANN ajoute que c'est une très bonne idée de garder en régie les installations dont l'utilité a été prouvée sur le long terme, aussi bien pour le prix que pour la gestion même du syndicat. Il pense qu'il faudra tout de même faire des modifications au niveau du règlement du syndicat.

M. Jean-Marc PILOT précise que les statuts prévoient d'avoir un fontainier. Ils datent et sont désuets avec un contenu réduit au strict minimum. Pour la reprise du syndicat, il va falloir se pencher sur les évolutions à prendre en compte. Il y a un gros travail de modernisation qui devra se faire aussi, et qui bloque en ce moment sans qu'on puisse en expliquer les raisons. Il faut évoluer avec son temps sur ce syndicat pour échapper à tout reproche ; si nous sommes critiqués et critiquables, nous allons perdre le syndicat.

M. le Maire confirme les propos de M. Jean-Marc PILOT en précisant que les deux maires ont souhaité cette rencontre, mais qu'il a fallu insister lourdement pour qu'elle puisse se réaliser et beaucoup de retards se sont accumulés au niveau technique. Les deux maires se sont engagés afin que vous soyez destinataires des informations transmises par M. Jean-Marc PILOT.

Mme Anne DABRY revient sur la difficulté pour trouver des personnes pouvant assumer le remplacement de Pascal. S'agirait-il d'une fonction supplémentaire pour un employé ? En matière de responsabilités l'indemnisation sera-t-elle à la hauteur ?

M. Jean-Marc PILOT répond que ce sont des choses à discuter mais il faut déjà trouver les volontaires. Il imaginait le poste sous forme de détachement, soit par rapport à un nombre d'heures, soit avec des interventions comptabilisées, mais il s'agit là d'un aspect administratif. Le syndicat seul pourra décider

quant aux rétributions de cet agent. Il faut toutefois préciser que la plus grosse responsabilité pèse sur le président, car c'est lui qui donne les ordres et fournit les moyens. Il n'est pas possible de se prononcer sur la rémunération de ces agents.

Mme Linda MANA pense, qu'au-delà de la rémunération, les volontaires nécessitent de compétences de base ou acquises par des formations.

M. Jean-Marc PILOT indique que Pascal était un ouvrier communal qui a appris le métier sur le tas. La personne qui prendra le poste devra avoir une formation technique. Même si cela paraît utopique, le volontaire à ce poste devrait l'intégrer d'ici un mois pour avoir une bonne formation jusqu'à fin octobre, date de départ de Pascal. Pour tout ce qu'il y a à assimiler il est toujours utile d'avoir à faire face aux premières pannes et premiers problèmes avec, à ses côtés, la personne formatrice qui possède la maîtrise face aux incidents techniques.

M. Pierre REMY demande si, parmi les personnes travaillant déjà pour la commune, certaines ont été repérées comme pouvant être à même de reprendre ce poste ?

M. Jean-Marc PILOT répond que dans la commune il y a beaucoup de personnes capables techniquement. Beaucoup d'entre elles maîtrisent déjà la partie « eau » pour la simple et bonne raison qu'elles sont déjà intervenues sur des châteaux d'eau ou des installations communales. Nous avons bien sûr quelques vues sur certains agents, mais il faudra en discuter avec eux. Pour l'instant, nous souhaitons juste avoir votre avis pour connaître la direction à prendre.

M. Pierre REMY fait part de ses craintes par rapport au frein politique au niveau des travaux ou du recrutement.

M. Jean-Marc PILOT assure qu'il sera d'une opiniâtreté sans faille sur cette affaire, tant il est persuadé de la nécessité de garder la main sur ce syndicat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, propose de garder la gestion des installations par les deux communes, et de mettre à disposition du syndicat (à déterminer sous quelle forme), un ouvrier communal de chaque commune.

POINT N° 8
Délégation de signature et informations

M. Roland ONIMUS, Maire, informe :

- **Déclarations d'intention d'aliéner**

Maître Rachel MEURLET-KOHLER

Propriété 5 rue des Mugets, section 06 parcelle 397/0048 de 05 a et 30 ca

Maître Etienne CHEVROLET

Propriété rue du Jura, section 01 parcelle 138 de 06 a et 73 ca

Maître Caroline REBATTU

Propriété rue de Bâle, section 25 parcelles 271 et 272 de 06 a 36 ca

Maître Laurent GREDY

Propriété 4 rue de la Hardt, section 03 parcelle 51/35 de 06 a 95 ca

Maître Pierre-Alexandre BENNER

Propriété 6 rue de Rumersheim, section 05 parcelle 246 de 12 a 79 ca

Maître Etienne CHEVROLET

Propriété rue du Jura, section 01 parcelle 138 de 06 a 73 ca

Maître Laurent GREDY

Propriété 10 rue de l'Est, section 03 parcelles 86/43 et 87/43 de 106 a 14 ca

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 9
Informations communiquées par les Adjointes

Informations communiquées par M. Jean-Marc PILOT, 1^{er} Adjoint au Maire

- **Conseil des enfants**
Le 21.11.2024 a eu lieu le premier conseil des enfants. Une écharpe tricolore et un conférencier ont été remis à chaque jeune. Ils seront invités à venir déposer une gerbe le 9 février, lors des commémorations.
- **SPLEA**
Lors du dernier conseil d'administration de la SPLEA, le budget 2025 a été présenté légèrement déficitaire, sachant que la masse salariale a augmenté de 200 000 €, conséquence de la nouvelle grille de salaires mise en place. La participation des communes va augmenter puisqu'elle était restée stable depuis la DSP de 2018, sans revalorisation depuis cette date.
- **Marché de la Saint-Nicolas**
C'était une belle réussite, merci aux services techniques pour toute la mise en place. Le nombre de gobelets utilisés nous a permis de comptabiliser plus de 400 personnes. Merci à tous ceux qui se sont investis pour cet événement.
- **Vélos électriques**
M. Jean-Marc PILOT a participé à une réunion concernant les vélos électriques qui seront mis à disposition par le nouveau prestataire NEXTBIKE qui a obtenu le marché et fait une étude au niveau de la bande rhénane. Sur Bantzenheim, l'installation de vélos a été proposée avec différents points d'attache (30 à la gare, 15 à la mairie ...) qui peuvent être discutés. Le coût total d'investissement du matériel serait de 122 520 € à la charge de la m2A, sachant que pour l'instant il s'agit d'une prospection. Le loyer pour la commune reviendrait à 3 247,50 € par mois. Pour l'instant, il s'agit d'une information.

M. Guillaume SEVIN rappelle que trois sites ont été évoqués : la gare, la mairie, quel est le 3^e ?

M. Jean-Marc PILOT répond qu'il s'agit encore de le déterminer, s'agissant d'une étude le point n'est pas encore fixé, mais le prestataire y a vu la possibilité de le mettre près des usines.

M. Guillaume SEVIN demande si c'est bien à l'intention des employés d'usine ?

M. Jean-Marc PILOT acquiesce et ajoute que dans le cadre de ce projet, les gens de Bantzenheim pourraient prendre le vélo devant la mairie, aller au travail, poser le vélo, tout cela selon un abonnement spécifique. Un power point sera adressé aux membres du conseil pour plus de clarté quant à ce projet concernant toute la bande rhénane.

M. Guillaume SEVIN constate effectivement qu'il n'y a pas beaucoup de mobilités douces pour les entreprises. Ce projet, intéressant, s'inscrit donc parfaitement dans cette démarche. Il remarque qu'il vaudrait mieux ne pas surcharger, ni visuellement, ni d'un point de vue praticité, l'emplacement situé devant la mairie.

- **Réseau de chaleur**
Lors de la réunion qui s'est tenue début décembre, M. Jean-Marc PILOT est intervenu par rapport au réseau de chaleur qui passe à côté de la commune et dont il n'est pas possible de bénéficier. Des explications très techniques lui ont été fournies comme quoi seuls de très gros consommateurs pouvaient être éligibles car pour Bantzenheim, même avec tous ses bâtiments, cette chaleur ne saurait être rentable. Ottmarsheim serait à la limite de leurs calculs et pourrait être éligible. Selon M. Jean-Marc PILOT, il est possible que la piscine d'Ottmarsheim pèse dans cette décision. Relancé déjà à 4 reprises, M. CHAZERAND a promis toutes les explications à ce sujet pour le prochain conseil municipal, mais M. Jean-Marc PILOT les attend toujours ; rendez-vous au prochain conseil municipal ! Une relance, afin d'obtenir des explications

techniques nous donnant enfin les raisons pour lesquelles nous n'avons pas été retenus, sera faite.

- **OMSAL**

Nous avons fêté les 40 ans de l'OMSAL en présence du comité des anciens présidents, dont le président fondateur, M. MANGOLD.

- **TEA**

M. Jean-Marc PILOT a assisté au débat d'orientation budgétaire du TEA. Comme annoncé, il y a quelques minutes, des coupes budgétaires se feront sur l'éclairage public.

Informations communiquées par M. Frédéric BRENDER, 3^e Adjoint au Maire

- **FC Bantzenheim - AG du 21.12.2024**

Bilan de reprise par la nouvelle équipe (2024-2025) où les difficultés, pour constituer un comité, un club et remonter une équipe sportive dignes de ce nom, ont été évoquées. Lors de la démission des anciennes équipes, il y a deux ans, tout est reparti de zéro. Nos encouragements les accompagnent. A noter également, Mme Marine RIEDLE a laissé sa place à M. Julien MARCHAND.

- **Musique Espérance**

L'association se porte bien et est à présent dirigée par une jeune femme mexicaine, pleine de bonne volonté. L'association se porte bien financièrement et leurs réunions se déroulent dans un climat très convivial.

- **Bulletin communal**

Le bulletin a été finalisé et distribué ce week-end. Merci à toutes les personnes qui se sont investies pour la distribution. Il faudra juste vérifier que tous les villageois aient bien été destinataires de ce nouvel exemplaire.

Mme Anne DABRY signale que dans les bulletins qu'elle a distribués, la page centrale d'au moins deux exemplaires était dégrafée.

M. Jean-Marc PILOT confirme avoir fait le même constat.

M. Frédéric BRENDER explique qu'il y a un mystère par rapport à la quantité de bulletins, « un peu juste », puisque la commande portait sur 30 exemplaires de plus cette année et que le nombre de boîtes aux lettres, par rapport à l'an passé, n'a pas augmenté d'autant ... Plusieurs points sont à vérifier.

Informations communiquées par Mme Martine LUTHRINGER, 4^e Adjointe au Maire

Les dossiers en cours avancent, mais il n'y a aucune particularité à signaler pour le moment.

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

POINT N° 10
Divers

M. le Maire transmet les informations suivantes :

Anniversaires de décembre :

Mme LANCHY Anne, 80 ans
M. MUESSER Lucien, 94 ans
Mme KOPP Marie, 80 ans
Mme POIRE Josette, 80 ans
Mme HIRSOUT Léonie, 80 ans

Noces de platine de décembre :

M. et Mme VOGT Aimé

Noces d'or de décembre :

M. et Mme GICQUEL Daniel

Anniversaires de janvier :

Mme VOGT Marthe, 92 ans
Mme BRENDER Marie, 80 ans
Mme HOLL Liliane, 80 ans
Mme BELHADJ Kheira, 90 ans
M. BLOCHER Raymond, 80 ans
M. MUNOZ Raymond, 80 ans

Le conseil municipal prend acte de ces informations.

INFORMATIONS DES ELUS

M. Bernard RAILLARD signale que beaucoup de personnes, n'habitant pas à Bantzenheim, lui ont signalé l'amoncellement de déchets constaté en sortant de la Hardt. Une action devrait être entreprise pour fermer cet endroit.

M. le Maire avise qu'une telle demande a déjà été faite auprès de la CEA. Une réunion est prévue avec l'ensemble des partenaires.

* * *

M. Dominique RUEFF revient sur la réunion annuelle du corps des sapeurs-pompiers et l'assemblée générale de l'amicale. M. Jean-Marc PILOT était présent et a précisé que la mairie soutient toujours les pompiers. Il passe la parole à M. le Maire qui était aussi intervenu.

M. le Maire explique qu'il s'agit d'une assemblée générale particulière, précédée du bilan des interventions et des formations. Ils ont l'impression que la commune ne les soutient pas assez. Jean-Marc et moi-même avons contesté ce sentiment en les assurant de notre soutien inconditionnel. Pour 2024, le budget de la commune se montait à 44 000 € d'achat de matériel. La somme peut paraître importante, mais les pompiers ont fait un bon choix, avec une anticipation sur les conditions climatiques, en optant pour l'achat de pompes, vide-caves, en cas d'inondations, orages ou pluies abondantes. Pour rappel, le centre de Bantzenheim était classé en A1 impliquant de mettre à disposition 6 personnes, sur 24 heures, toute l'année. Cette disponibilité n'étant plus réalisable, un courrier a été envoyé ce jour au capitaine PETIT pour déclasser le corps de A1 à A2, permettant de ne mobiliser que 4 personnes H24.

Les deux seuls corps classés A1 sur le Haut-Rhin se trouvent autour de la couronne mulhousienne, les autres sont en A2 ou A3. Des dépenses ont déjà été engagées cette année pour un nouveau DSA.

M. Dominique RUEFF tient à préciser que le matériel, même s'il n'est pas souvent sollicité, vieillit et s'use, car il est utilisé pour entraîner les pompiers. Lorsqu'il devient vétuste les pièces de remplacement sont difficiles à trouver, ce qui explique l'investissement de la commune pour son renouvellement.

Mme Linda MANA pense, qu'au même titre que les associations en besoin de nouveaux matériels, les pompiers adressent leurs doléances en mairie.

M. Dominique RUEFF répond que ce sont des choses abordées lors de la réunion annuelle CCSPV. On expose alors surtout l'effectif en place et les besoins à venir. Il n'y aurait aucun intérêt à mettre un frein à ces demandes ; l'usure du matériel est bien réelle.

Mme Linda MANA s'interroge sur le sentiment des pompiers qui se sentent moins soutenus. S'agit-il d'un refus dans l'accompagnement d'un financement quelconque ?

M. Dominique RUEFF explique que même si l'accent est mis sur l'urgence, il y a sans doute un délai entre les demandes et les réponses.

M. le Maire informe que les temps changent, car jusqu'à présent l'effectif « ouvriers communaux/pompiers » était important, alors qu'aujourd'hui le recrutement est compliqué.

M. Jean-Marc PILOT précise qu'il s'agit juste d'un sentiment du chef de corps.

Mme Linda MANA affirme qu'un sentiment est forcément appuyé sur quelque chose.

M. le Maire confirme que dans l'organisation quotidienne des pompiers, du temps où certains étaient employés communaux, ils passaient en mairie pour récupérer le petit matériel administratif dont ils avaient besoin, de manière simple et efficace. Ce n'est plus possible aujourd'hui.

* * *

Mme Linda MANA demande s'il serait possible de rajouter un ou deux autres bancs rue du Jura à côté de l'unique banc.

M. le Maire approuve cette observation.

Mme Anne DABRY rajoute que lors de la journée citoyenne, deux membres ont émis des vœux pour des bancs mis plus régulièrement sur des parcours de balade, loisirs ou dans certaines rues du village permettant une petite halte avant d'accéder au centre à pied, dont la pose pourrait s'envisager éventuellement lors des travaux de réfection de la rue de Bâle, voire avant.

M. le Maire annonce que ce vœu a bien été noté et qu'il faudra en discuter également avec l'Association Foncière.

* * *

Mme Linda MANA aborde le parcours sportif et se demande s'il est fréquenté par des sportifs car les mauvaises herbes n'incitent pas forcément à l'emprunter. A l'endroit des agrès, c'est très boueux et très creusé en raison de la pluie qui est tombée. Certains revêtements pourraient-ils permettre de stabiliser les personnes utilisant les agrès ?

M. Guillaume SEVIN en profite pour signaler qu'il y a du monde de temps en temps ; il constate des dégradations sur le matériel, soit liées à un mauvais usage ou une dégradation volontaire ; il privilégie plutôt la première option. Apparemment ce matériel adapté, est utilisé et a le mérite d'être là. Concernant les herbes hautes, elles n'empêchent pas forcément les personnes sportives ou non d'y aller ; notamment des jeunes. L'endroit est fréquenté.

M. le Maire précise que des contrôles sont effectués sur les agrès chaque année et ont révélé des dégradations volontaires.

Mme Linda MANA insiste quant à l'endroit où les sportifs se positionnent et qui est instable. Elle souhaiterait qu'on puisse trouver une solution pour pallier ce problème.

M. Guillaume SEVIN annonce qu'il existe peut-être des solutions découvertes récemment, pavés ou autres...

M. Jean-Marc PILOT anticipe qu'il vaudrait mieux éviter les pavés trop durs en cas de chute.

M. le Maire dit avoir bien noté cette demande qui sera traitée avec copeaux ou autre stabilisant.

* * *

Mme Linda MANA revient sur les plots lumineux qui ont été installés aux passages piétons et que les citoyens appréciaient bien tant qu'ils fonctionnaient.

M. le Maire informe avoir réceptionné un mail, de la CEA, lui notifiant qu'il n'avait pas le droit de mettre des plots car aucune demande préalable n'avait été faite, alors que ceux-ci avaient été achetés au Salon des Maires à Mulhouse et sont en vente au Salon des Maires à Paris. Ils devaient donc avoir l'agrément pour être installés.

Que dire d'un équipement vendu au Salon des Maires sans homologation ?

Les plots installés au parc et devant l'EHPAD ont donc été débranchés en attendant.

Mme Linda MANA se range à cette sage décision sur les explications fournies.

* * *

M. Guillaume SEVIN dit qu'il serait intéressant de savoir si la CEA a épinglé d'autres communes possédant le même dispositif. Il revient également sur le parcours sportif car il a constaté des cas de dégradations dans les parcours d'autres régions. Il ne pense pas qu'il existe du matériel pour prévenir cela mais qu'il faudrait plutôt procéder à un entretien très régulier.

* * *

M. Guillaume SEVIN signale, qu'au milieu de la nuit il a croisé une voiture circulant à vive allure, loin derrière les 50-60 km/h et qu'en l'absence de vidéo-surveillance, rien ne devrait empêcher un signalement.

M. le Maire précise qu'il faut noter l'heure, essayer de relever la plaque d'immatriculation, voir si c'est un cas récurrent ...

* * *

M. Guillaume SEVIN prévoit une possible invitation pour le 9 février au niveau de la bande rhénane en représentation d'une association patriotique nationale. Il a été mandaté pour représenter le président national et sera en présence, si c'est confirmé, d'une délégation de la préfecture et en compagnie d'un détachement militaire.

Mme Linda MANA signale avoir été contactée par une de ses voisines au sujet d'un papier trouvé dans la boîte aux lettres, de couleur rose ou autre, sans aucune signature suscitant des interrogations car il ne s'agit pas d'une communication émanant de la mairie.

La séance est close à 20h45.